DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
*****
Commune de TREIGNAT

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 12 décembre 2022
Session ordinaire

L'an deux mil vingt-deux, le lundi douze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TREIGNAT se sont réunis dans la salle du Conseil, au nombre de 10, en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Madame Patricia CHOUTEAU.

Date de la convocation : 07/12/2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Étaient présents : Mme CHEMINET Charlotte, Mme CHOUTEAU Patricia, M. GOSTIAU Gilles, Mme GROENENDAAL-VOSSEN Felicia, M. JACQUOT Christian, M. MIGNOT Christian, M. RAFFINAT Pascal, M. RONDEAUX Philippe, M. PETIT Émile, Mme TABOURIN Dominique.
Étaient excusés : Mme ADAMKIEWICZ Joëlle (procuration à Mme GROENENDAAL-VOSSEN Felicia)
Étaient absents :
Quorum : 6
Secrétaire de Séance : M. JACQUOT Christian

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative SEPF et virements de crédits
- Demande de remise gracieuse CHABOT
- Factures SIVOM : MAUCHAUSSAT
- Annulation de la délibération 20.06.09.05
- Délestage électrique : mesures à envisager
- Travaux en cours, devis, factures, budgets
- Associations : engagement républicain, subventions
- Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la précédente réunion.

Décisions modificatives

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux deux délibérations modificatives budgétaires afin de payer des charges salariales ainsi que le reversement des charges de personnel du budget annexe.

DM2 Commune :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-5 066,00	752 (75) : Revenus des immeubles	1 782,00
615228 (011) : Autres bâtiments	-152,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	7 000,00		
	1 782,00		**1 782,00**

Total Dépenses	**1 782,00**	**Total Recettes**	**1 782,00**

DM1 SEPF :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
601 (011) : Achats stockés-Matières premiè	-365,00		
6215 (012) : Personnel affecté par collecti	365,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives ainsi présentées.

Demande de remise gracieuse

Mme CHOUTEAU fait part à l'assemblée de la demande de Mme xx. Elle avait réservé la salle des fêtes pour le week-end du 26 novembre, mais, en raison de plusieurs cas de covid dans la famille, a annulé l'anniversaire. Elle demande la remise gracieuse de la location (annulation inférieure au délai indiqué dans le règlement intérieur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la remise gracieuse auprès de Mme xx.

Factures SIVOM

Mme le Maire explique qu'elle a reçu les factures du SIVOM concernant le snack-bar. Elle demande au Conseil à qui refacturer ces frais.
Elle rappelle que celui-ci n'a pas été exploité par le gérant (2M SAS représentée par M. MAUCHAUSSAT) car le site d'Herculat était en travaux. Il n'a ouvert que le soir du spectacle des drones (27 août). Les entreprises chargées des travaux de la baignade biologique, commandités par la ComCom, ont utilisé l'eau et l'électricité du snack-bar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de

- PAYER l'abonnement 2022,
- FACTURER la consommation à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel (45 m^3).

Annulation de la délibération 20.06.09.05

Par la délibération n°2019/47 en date du 16 décembre 2019, le SICTOM de la région montluçonnaise a changé la représentativité des collectivités au sein du comité syndical. Les nouveaux délégués sont donc élus au sein des EPCI membres. La Communauté de Communes du Pays d'Huriel doit élire 11 délégués titulaires et 11 suppléants. Par sa délibération n°20200709_004B, la ComCom a élu M. Pascal RAFFINAT suppléant.
La délibération 20.06.09.05 est par conséquent annulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de :

- l'annulation de la délibération 20.06.09.05,
- l'élection de M. RAFFINAT au comité syndical du SICTOM pour représenter la ComCom.

Travaux au cimetière 2023

Mme CHOUTEAU rappelle que le cimetière nécessite des travaux de maçonnerie. Il était aussi question de créer un espace cinéraire par l'entreprise Franck ROY.
Elle présente les devis de M. ROY et de M. LEVEQUE ainsi que le plan de financement car une subvention est possible au titre de la DETR à hauteur de 35 %.

M. ROY (site cinéraire)	5 595,45 €
M. LEVEQUE (maçonnerie)	12 938,00 €
Montant total HT	**18 533,45 €**
Subvention DETR (35 %)	6 486,71 €
Coût HT restant à la commune (55 %)	12 046,74 €
TVA	1 853,35 €
Montant TTC	**20 387,20 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet,
- VALIDE les devis présentés,

- ACCEPTE le plan de financement présenté,
- DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget de la Commune,
- DEMANDE le concours financier de l'État au titre de la D.E.T.R.,
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

Décision modificative (DM2 Snack-bar)

Mme LAMOTTE, Trésorière, a constaté un dépassement de crédits sur le budget Snack-bar et demande une décision modificative budgétaire. Elle propose :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13912 (040) : Régions	89,21	021 (021) : Virement de la section de fonc	86,00
		28131 (040) : Bâtiments	1,65
		28135 (040) : Instal.géné.,agencements,am	0,66
		28188 (040) : Autres	0,90
	89,21		**89,21**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investi	86,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.trans	89,21
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.inc	0,66		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.inc	1,65		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.inc	0,90		
	89,21		**89,21**

Total Dépenses	**178,42**	**Total Recettes**	**178,42**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la proposition de Mme la Trésorière.

Questions diverses

- Remerciements de Mme CHOUTEAU et sa famille à l'occasion du décès de son beau-père
- Délestage électrique : répertorier les personnes vulnérables en prenant contact avec les infirmières
- Hotte de la salle des fêtes : devis signé 2 039,40 € HT auprès de Froid et Cuisine Pro (pas de travaux de maçonnerie)
- Logement : quelques travaux électriques et la pose de la cuisine normalement finie en fin de semaine
- Cessions de parcelles et chemins : rien n'a avancé
- Station d'épuration : rendez-vous à prendre début janvier pour la 1ère réunion avec Impact Conseil
- Adressage : augmentation du devis de 215 € (modification de la délibération et de la demande de subvention)
- Associations : elles doivent rendre les documents demandés pour le 15 mars de l'année pour toucher la subvention correspondante. Elles devront en outre signer le contrat d'engagement républicain et l'attestation s'y rapportant
- SDE 03 : M. BOUGEROL va envoyer un devis courant janvier pour le renouvellement des 75 % de lampes qui ne sont pas en LED. Soumet l'idée d'éteindre les projecteurs de l'église
- Reconquête des centres-bourgs : rendez-vous le 13/12 avec l'organisme conseil
- Geoptis : rendez-vous le 15/12
- Visite périodique de sécurité à la salle des fêtes le 20/12 (préfecture / pompiers)
- Recensement de la population 2023 : un seul candidat
- Retraite Dominique (APC) : prévoir un cadeau et un pot de départ
- Présentation des colis de Noël (classiques et maisons de retraite)
- Avis sur le repas des Ainés : musique terminée trop tôt, repas décevant en présentation (sauf entrée) et en quantité (légumes avec la viande)
- Ecole : demande de parents à la maîtresse pour que le portail soit fermé à clé. D'accord pour le temps où les enfants sont en récréation mais pas le reste du temps

- Détachement de Marie-Line pour la classe de mer : demander un courrier officiel de la maîtresse pour prendre une décision (voir responsabilités et assurance)
- Bulletin municipal : commission Communication va se réunir, demander aux associations leurs articles et photos
- Vœux du Maire : vendredi 6 janvier à 18 h
- Référents violences familiales : attendre le mail de la ComCom
- Référent élu à élire avant le 1er juin 23 : prendre des renseignements
- Bowling : tarifs avantageux pour l'achat de carnets au tarif « comité d'entreprise »
- Cimetière : mettre une chaîne et un cadenas pour empêcher la circulation de véhicules
- Écrire un courrier pour la porte d'entrée (ouvrant sur le trottoir) et la fenêtre de toit (en cours de remplacement)

Prochaine réunion prévue le lundi 23 janvier à 20 h.

La séance est levée à 23 h 00.